Fondation de France

La Fondation de toutes les causes

Les violences dans la vie des enfants et des adolescents : expériences, inégalités et capacité d'agir.

APPEL À PROJETS 2027

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : **24 FÉVRIER 2027, 17H.**

Présentation du collectif d'action « Accompagner les nouvelles générations à construire l'avenir »

Dans un monde complexe où les inégalités se creusent et où les mutations, notamment climatiques, s'accélèrent, il est essentiel de favoriser, dès la naissance, la protection et l'éveil des enfants les plus vulnérables et de lutter contre les déterminismes sociaux. Le collectif d'action « Accompagner les nouvelles générations à construire l'avenir » s'engage, avec ses partenaires, à accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, à comprendre le monde afin de l'habiter de manière responsable et de développer leur pouvoir d'agir pour leur permettre de s'accomplir et de bâtir une société solidaire et harmonieuse.

Le collectif Nouvelles générations s'est donné trois grands objectifs :

1) Agir sur les déterminismes dès le plus jeune âge

2) Déconstruire les stéréotypes et créer des espaces de dialogues pour prévenir les violences

3) Développer le pouvoir d'agir des enfants et des jeunes (Découvrir, Comprendre et Agir sur le monde)

Ces actions sont transverses à l'ensemble des classes d'âge, de l'enfance et de la jeunesse, soit de 0 à 30 ans.

Le collectif Nouvelles Générations initié par la Fondation de France a été rejoint dans son comité stratégique par les Fondations 29 Haussmann, AD Education et Pierre Bellon qui co-portent avec elle les actions du collectif et le présent dispositif.

Le collectif s'appuie par ailleurs sur plusieurs coalitions thématiques inter-fondations et un comité scientifique interdisciplinaire composé de chercheurs spécialistes des enjeux de la petite enfance à la jeunesse.

Objet de l'appel à projets

La Fondation de France lance un appel à projets de recherche scientifique en sciences humaines et sociales (SHS) intitulé « Les violences dans la vie des enfants et des adolescents : expériences, inégalités et capacité d'agir ».

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ratifiée par la France en 1989, reconnaît à chaque enfant le droit d'être protégé contre toute forme de violence, de grandir dans un environnement respectueux de sa dignité et de participer aux décisions qui le concernent. Pourtant, les violences envers les enfants et les adolescents demeurent une réalité préoccupante. En 2025, au titre de crimes et de délits, 473 000 victimes de violences physiques, dont 114 500 sont mineures (24 %), ont été enregistrées par les services de police et de gendarmerie. Par ailleurs, 132 300 victimes de violences sexuelles ont été recensées, dont 76 200 sont mineures (58 %), soit environ 209 mineurs victimes par jour[1].

1SSMSI, 2026, Victimes de violences physiques et sexuelles enregistrées : en hausse en 2025, en particulier pour les violences physiques envers les mineurs, Interstats Analyse, n°80, Février 2026, p. 10.

Qu'elles s'exercent dans les sphères familiale, sociale, institutionnelle, sportive ou numérique, elles prennent des formes multiples : violences physiques, psychologiques, sexuelles, institutionnelles, discriminations, harcèlement ou encore violences éducatives dites ordinaires[2].

Les violences s'inscrivent dans des rapports sociaux de domination qui reposent notamment sur des stéréotypes liés au genre, à l'âge, à l'origine, à la classe sociale, au handicap ou encore à la religion. Elles participent à la reproduction d'inégalités et contribuent à banaliser des atteintes aux droits fondamentaux des enfants. Les recherches montrent que ces mécanismes se prolongent dans les relations entre pairs, où le harcèlement, les violences sexistes ou les discriminations traduisent l'appropriation, parfois précoce, de normes sociales inégalitaires.

Si de nouvelles formes de violences apparaissent et se développent, notamment dans les espaces numériques, d'autres restent profondément ancrées dans la société et continuent de toucher de nombreux enfants et adolescents. Les violences sexuelles et intrafamiliales persistent, tandis que les conséquences des violences sur la santé mentale, les phénomènes de harcèlement et de violences entre pairs, ainsi que les effets des inégalités sociales et des discriminations sur l'exposition aux violences demeurent des défis majeurs pour la recherche et l'action.

Ces enjeux invitent à renouveler les connaissances sur les mécanismes de production, de reproduction et de prévention des violences, tout en accordant une attention particulière à la parole, aux droits et aux capacités d'agir des enfants et des adolescents. Dès la petite enfance et tout au long de l'enfance et de l'adolescence, se forgent les représentations, les comportements et les modes de relation aux autres qui participent à la construction des trajectoires de vie. Aussi, agir sur les facteurs qui favorisent les violences, tout comme sur les mécanismes susceptibles de les prévenir, apparaît dès lors essentiel.

Cet appel à projets vise à faire émerger des connaissances susceptibles d'éclairer les différentes formes de violences vécues, produites ou perçues par les jeunes enfants, les enfants et adolescents (0-18 ans) dans leurs différents espaces de vie, ainsi que les mécanismes sociaux, culturels, éducatifs et institutionnels qui les sous-tendent.

Les projets sont invités à analyser les multiples manifestations de ces violences, leurs mécanismes de production et de reproduction, leurs effets sur les trajectoires individuelles et collectives, ainsi que les dispositifs et pratiques visant à les prévenir, les repérer et à accompagner les personnes concernées.

Cet appel à projets s'articule autour de trois axes complémentaires : la compréhension des expériences de violence et de leurs effets sur les parcours de vie des enfants et des jeunes ; l'analyse du rôle des inégalités, des environnements sociaux et familiaux dans les phénomènes de violence ; et l'étude des réponses apportées par les institutions et les professionnels pour prévenir, accompagner et favoriser la réparation.

Axes de l'appel à projets

Axe 1. Expériences de violences, parcours de vie et construction du pouvoir d'agir des enfants et des jeunes

Cet axe s'intéresse à la manière dont les enfants et les adolescents vivent, perçoivent et donnent sens aux différentes formes de violences rencontrées dans les multiples espaces de leur existence (famille, école, groupe de pairs, activités périscolaires et extrascolaires, espaces numériques, pratiques sportives et culturelles) et leurs effets sur les parcours de vie.

Les projets pourront notamment explorer :

• les formes et manifestations de violences rencontrées au cours de l'enfance et de l'adolescence, ainsi que les situations dans lesquelles les enfants ou les adolescents peuvent être tour à tour victimes, témoins ou auteurs de violences ;

• les effets des expériences de violences sur la construction de soi, les trajectoires individuelles, les relations sociales et familiales, ainsi que les conséquences sur la santé, le rapport aux institutions et la capacité à se projeter dans l'avenir ;

• les mécanismes qui favorisent ou entravent la capacité d'agir des enfants et des adolescents.

Une attention particulière pourra être portée à la parole et aux représentations des enfants et des jeunes eux-mêmes.

Axe 2. Inégalités, vulnérabilités et le rôle des dynamiques institutionnelles dans les processus de violences

Cet axe explore les mécanismes de production et de reproduction de la violence en interaction avec les parcours de vie des enfants et des adolescents. Dans une approche systémique, il examine le rôle des environnements familiaux et institutionnels (scolaires, éducatifs, culturels, sportifs, médico-sociales, etc.) dans l'exposition aux violences, leur reconnaissance, leur prévention, leur prise en charge et les processus de réparation.

Les recherches pourront notamment porter sur :

• les interactions entre les inégalités sociales, économiques, territoriales, de genre et de génération, les expériences de violences et les trajectoires de vie des enfants et les adolescents ;

• les configurations dans lesquelles parents et enfants peuvent être auteurs, témoins ou victimes de la violence ;

• les relations entre enfants, familles et institutions éducatives.

2Conformément à la définition proposée par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la violence est entendue comme l'usage délibéré ou la menace d'usage de la force physique ou du pouvoir contre soi-même, autrui, un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, un décès, des dommages psychologiques, des entraves au développement ou des privations. Cette acception large englobe aussi bien les actes de violence directe que les formes plus diffuses ou indirectes de violences liées à des rapports de pouvoir, à des situations d'intimidation, de négligence, de contrainte ou de domination. Elle recouvre ainsi les violences physiques, psychologiques, sexuelles, économiques, symboliques ou encore numériques.

Axe 3. Institutions, professionnels et réponses collectives aux violences : prévenir, accompagner, réparer

Cet axe porte sur le rôle des institutions (scolaires, éducatives, culturels, sportives, médico-sociales, etc.) et des professionnels dans la prévention, la gestion et la réparation des violences. Il donne à voir les réponses institutionnelles, leurs limites et leurs effets. Il explore également la place, le rôle et l'accompagnement des professionnels au sein des institutions.

Les projets pourront notamment s'intéresser :

• aux dispositifs de prévention et à leurs effets, ainsi qu'aux conditions favorisant l'accompagnement des enfants, des familles et des collectifs concernés ;

• au processus de soin, de réparation et de reconstruction à l'échelle individuelle ou collective ;

• à la manière dont les institutions intègrent les enjeux liés à la violence ;

• à la place accordée aux questions de violence dans la formation des professionnels.

Les recherches permettant d'identifier des leviers d'action transférables aux acteurs de terrain et susceptibles d'alimenter le débat public seront particulièrement valorisées.

Champ disciplinaire et démarche de recherche

L'appel à projets s'adresse aux chercheurs de toutes les disciplines de sciences sociales (sociologie, économie, géographie, démographie, anthropologie, sciences de l'éducation, sciences politiques, psychologie, histoire, etc.), ainsi que les approches interdisciplinaires à l'interface des neurosciences et des sciences humaines et sociales (SHS).

L'appel à projets est ouvert à la diversité des démarches de recherche. Ils devront s'inscrire dans une démarche de production de connaissances et de restitution auprès de la société civile et des décideurs publics.

Les répondants ont toute latitude sur le choix de la méthodologie : qualitatives, quantitative, mixte, etc.

Montant de financement

Dans le cadre du présent appel à projets, différents types de soutiens peuvent être accordés pour :

• **Des projets de recherche :** ce financement pourra atteindre **100 000 €** pour une durée maximale de **3 ans**. Le financement peut notamment couvrir des travaux de thèse doctorale ou de post-doctorat (pour une durée maximale de 2 ans).

• **Des projets de préfiguration :** ce financement pourra atteindre **20 000 €** pour une durée maximale de **18 mois.** Ce financement est destiné à soutenir la préfiguration de projets, la constitution de réseaux, au développement de coopérations nationales et internationales.

• **Des actions de valorisation scientifique :** ce financement pourra atteindre **20 000 €** pour une durée maximale de **18 mois**. Ce financement est destiné à soutenir l'organisation d'événements scientifiques, diffusion de connaissances, outils de médiation et de communication, actions de transfert de connaissances vers les acteurs de terrain et les décideurs, et initiatives favorisant le dialogue entre recherche et société.

Chaque équipe ou porteur de projet ne peut adresser qu'un seul projet à la Fondation de France.

Les financements accordés dans le cadre de cet appel ont vocation à soutenir les dépenses directement nécessaires à la réalisation des projets retenus.

Sont notamment éligibles :

• **Les dépenses de ressources humaines,** notamment le financement de doctorants, de post-doctorants ou d'autres personnels recrutés spécifiquement pour la réalisation du projet. Lorsque le financement porte principalement sur des ressources humaines de ce type, les frais de gestion ne sont pas éligibles.

• **Les frais de fonctionnement,** incluant notamment les missions, les frais de publication scientifique et les achats de petit matériel ou de fournitures nécessaires à la conduite du projet. Ces dépenses sont plafonnées à 10 % du montant total de la subvention accordée.

• **Les frais de gestion** prélevés par l'établissement gestionnaire (université, organisme de recherche ou laboratoire), dans la limite de 5 % du montant total de la subvention.

• **Les frais d'équipement,** uniquement lorsqu'ils sont justifiés par les besoins du projet, dans la limite de 10 % du montant total de la subvention. Cette catégorie concerne principalement les projets relevant de la recherche médicale nécessitant l'acquisition de matériel scientifique.

Ne sont pas éligibles :

• Les salaires ou compléments de rémunération des **chercheurs titulaires**.

Critères d'éligibilité obligatoires

Les projets soumis devront répondre aux conditions suivantes :

• S'inscrire dans l'un ou plusieurs des axes thématiques de l'appel à projets.

• Porter sur les violences faites aux enfants et adolescents (public de la recherche : 0-18 ans)

• Relever des sciences humaines et sociales et/ou mobiliser une approche interdisciplinaire associant les SHS et les neurosciences.

• La prise en compte explicite des enjeux éthiques de la recherche, notamment en matière de participation des enfants et des adolescents, de recueil de la parole, de protection des personnes concernées, de confidentialité des données et de prévention des risques de revictimisation.

• Être porté par un responsable scientifique disposant d'une expertise reconnue sur les thématiques étudiées.

• Être conduits sous la responsabilité d'un chercheur titulaire rattaché à un établissement d'enseignement supérieur ou de recherche (université, CNRS ou autre organisme de recherche reconnu), à but non lucratif.

• Être portés par une équipe de recherche implantée en France.

• Associer au minimum deux chercheurs ou membres d'une équipe de recherche.

• Être administrés par une structure gestionnaire publique ou habilitée à recevoir des financements dans le cadre du mécénat.

• En cas de projet collaboratif : une lettre signée du responsable de l'équipe collaborative devra être jointe au dossier de candidature et le rôle de chaque collaborateur devra être clairement explicité.

Une attention particulière sera portée aux projets qui présentent une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

• L'intégration de la place de la parole de l'enfant et de l'adolescent à la démarche de la recherche, selon des méthodes adaptées à leur âge, incluant l'observation et les approches non verbales pour les plus jeunes.

• L'accueil ou intégration d'un doctorant ou d'un postdoctorat dans le projet.

• La mise en œuvre d'une démarche interdisciplinaire associant plusieurs disciplines et cadres d'analyse.

• La mise en œuvre de partenariats favorisant les collaborations entre recherche, secteur associatif, action publique et publics concernés.

• La capacité du projet à produire des connaissances susceptibles d'être diffusées, valorisées et appropriées par les professionnels, les décideurs publics, les acteurs de terrain et le grand public.

• Existence de cofinancements permettant de renforcer l'ambition ou la portée du projet.

Critères d'évaluation

Les projets seront évalués au regard des critères suivants :

• **Pertinence scientifique et qualité méthodologique :** adéquation avec les objectifs de l'appel à projets, originalité et contribution attendue aux connaissances, rigueur de la démarche, faisabilité du projet et adéquation des moyens mobilisés.

• **Qualité de la réflexion éthique :** prise en compte des enjeux éthiques, protection des participants et respect des cadres réglementaires.

• **Impact sur les pratiques et les politiques publiques :** capacité à éclairer les pratiques, les dispositifs d'intervention et les politiques publiques.

• **Appropriation par les acteurs concernés :** prise en compte des besoins des professionnels, institutions, associations et publics concernés.

• **Diffusion et valorisation des résultats :** stratégie de diffusion, d'accessibilité et de mise en débat des connaissances produites.

Ouverture et clôture de l'appel à projets

Le présent appel à projets sera ouvert aux candidatures du **lundi 16 novembre 2026 au mercredi 24 février 2027 à 17h00** (heure de Paris). Aucune candidature ne pourra être déposée après la date et l'heure de clôture. Il est recommandé aux candidats d'anticiper leur dépôt afin de prévenir toute difficulté technique de dernière minute.

Contact

Vous pouvez adresser vos questions à : projets@fdf.org ou par téléphone au 01 85 53 13 66.

Fondation de France
40 avenue Hoche
75008 Paris
Tél.: 01 44 21 31 00
fondationdefrance.org

Premier réseau de philanthropie en France, la Fondation de France et son réseau de 977 fondations abritées soutiennent chaque année près de 12 600 projets d'intérêt général qui répondent à cinq grands enjeux : aider les personnes vulnérables, favoriser la recherche et l'éducation, promouvoir la culture et la création, agir pour un environnement durable et développer la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France agit grâce à la générosité des donateurs et des testateurs.